

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE FORMALISÉE
DATE D'ÉMISSION : 07/07/2017 - 15:19

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Musée du quai Branly - Jacques Chirac, 222 rue de l'université, F - 75007 paris,
Tél : +33 156617000, courriel : marches-publics@quaibranly.fr, Fax : +33 156617138

Code NUTS : FR1

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.quaibranly.fr/fr/>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=338977&orgAcronyme=f5j>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) Activité principale : Loisirs, culture et religion.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Accord-cadre de fourniture et de pose de signalétique non-lumineuse pour le musée du quai Branly - Jacques Chirac

Numéro de référence : 2017-MQB-00111-AC-00-00

II.1.2) Code CPV principal : 34924000

II.1.3) Type de marché : Fournitures.

II.1.4) Description succincte : Accord-cadre de fourniture et de pose de signalétique non-lumineuse, comprenant notamment : - la fourniture et la pose d'un ensemble de dispositifs de signalétique non-lumineuse au musée du quai Branly - Jacques Chirac ; - l'ensemble des prestations nécessaires à l'installation des supports ; - le contrôle réglementaire de l'ensemble de l'installation ; - la maintenance des éléments fournis au titre du délai du parfait achèvement ; - le récolement des données de contenus signalétiques en vue de la rédaction d'un cahier de maintenance.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 115000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

92000000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR101

Lieu principal d'exécution : Paris

II.2.4) Description des prestations : Accord-cadre de fourniture et de pose de signalétique non-lumineuse, comprenant notamment :

- la fourniture et la pose d'un ensemble de dispositifs de signalétique non-lumineuse au musée du quai Branly - Jacques Chirac ;
- l'ensemble des prestations nécessaires à l'installation des supports ;
- le contrôle réglementaire de l'ensemble de l'installation ;
- la maintenance des éléments fournis au titre du délai du parfait achèvement ;
- le récolement des données de contenus signalétiques en vue de la rédaction d'un cahier de maintenance.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 115000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification, pour douze (12) mois. Il est reconductible par décision expresse du pouvoir adjudicateur trois (3) fois pour la même durée, par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession****III.1.2) Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés**III.2) Conditions liées au marché****III.2.1) Information relative à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE**IV.1) Description****IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans : Sans objet

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 09/08/2017 à 17 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 09 août 2017 à 17 h 30

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : L'accord-cadre constitue un besoin récurrent. En cas de subsistance du besoin à l'échéance de l'accord-cadre n°2017-MQB-0111-AC-00-00, il sera renouvelé le cas échéant.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

La commande en ligne sera utilisée.

La facturation en ligne sera acceptée.

Le paiement en ligne sera utilisé.

VI.3) Informations complémentaires :

L'accord-cadre est à bons de commande, rémunéré par des prix unitaires, sans montant minimum, et avec un montant maximum de 240 000 euros HT pour toute sa durée.

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que le pouvoir adjudicateur puisse répondre au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à marches-publics@quaibrany.fr

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront obligatoirement visiter le site où seront exécutés les travaux. Ils devront s'inscrire auprès du secrétariat de la DMTS (caf-dmts@quaibrany.fr). Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date de remise des offres. La visite est obligatoire, sous peine de rejet de l'offre en vertu de l'article 59 I du décret n°2016-360. Une offre qui ne satisferait pas à cette exigence serait considérée comme ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, et donc irrégulière.

L'appréciation des offres se fait en partie sur la remise de 3 échantillons obligatoires au titre des pièces composant l'offre.

Une prime maximale de 200 euros (T.T.C.) sera attribuée aux candidats ayant remis 3 échantillons et qui n'auraient pas été retenus.

Le pouvoir adjudicateur peut refuser l'octroi de cette prime si les échantillons remis par le candidat ne le justifient pas.

La remise de ces 3 échantillons est obligatoire, sous peine de rejet de l'offre en vertu de l'article 59 I du décret n°2016-360. Une offre qui ne satisferait pas à cette exigence serait considérée comme ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, et donc irrégulière.

Candidature :

o adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;

o adéquation capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;

o adéquation capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

Offre :

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère 1 : 50 points /100 pour le prix, apprécié à partir des prix renseignés au BPU (annexe 1 de l'acte d'engagement) et de 3 commandes types :

Note du candidat = (somme des 3 commandes-types les plus basses x 50) / (somme des 3 commandes-types du candidat analysé)

Critère 2 : 45 points /100 pour la valeur technique :

o Sous-critère 1 (noté 20 points/45) : qualité d'exécution des matériels signalétiques, appréciée sur la base de 3 échantillons (échantillons à réaliser selon les 4 plans joints au dossier de consultation des entreprises, les dispositifs M67.1 et A67 ne formant qu'un seul dispositif)

o Sous-critère 2 (noté 15 points/45) : organisation, profils et compétences des membres de l'équipe dédiée à l'accord-cadre pour :

o conseiller et accompagner le musée dans la conception et la mise en oeuvre des dispositifs de signalétique ;

o réaliser les travaux de pose.

Ce sous-critère sera apprécié à partir de la présentation des équipes dédiées (compétences et expériences).

o Sous-critère 3 (noté 10 points/45) : modalités d'exécution de l'accord-cadre, appréciées compte tenu de l'organisation des chantiers, des délais de fabrication et des modalités de livraison sur lesquels s'engage le candidat.

Critère 3 : 5 points/100 pour le développement durable

Critère apprécié compte tenu des mesures environnementales concrètes que le candidat s'engage à mettre en oeuvre dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 Rue de Jouy, F - 75004 Paris, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Paris, 7 Rue de Jouy, F - 75004 paris

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 Rue de Jouy, F - 75004 Paris

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 07 juillet 2017

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3145957**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

JOUE Publication intégrale